



COMPOSITION DU DIRECTOIRE

- Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la Santé et aux Territoires,

- Vu les articles L 6143-7, D 6143-35-1 et D 6143-35-2 du code de la Santé Publique relatifs au Directoire,

sont membres du Directoire :

1. Monsieur **Stéphane JACOB**, Président du Directoire
2. Monsieur le Dr **Benjamin BLANC**, Président de la CME
3. Madame **Nathalie SIBE**, coordonnateur général des soins (CGS) par intérim
4. Madame **Sandrine VRAINE**, cadre supérieur de santé
5. Madame le Dr **Dominique MALET PINSOLLE**, Vice-Présidente de la CME
6. Monsieur le Dr **Thierry MAYET**, Praticien Hospitalier
7. Monsieur le Dr **Francisco OSORIO-PEREZ**, Chef de Pôle
8. Madame le Dr **Florence GOURLAIN**, Chef de Pôle
9. Monsieur **Serge ROULET**, Directeur-Adjoint

sont invités au titre de la représentation d'une des structures suivantes :

Pôle FME : Dr CHEVREL / Dr DESFARGES

Pôle MEDECINE : Dr LIFERMANN / Dr BONJEAN / Dr ROYNARD / Dr LAUDA MAILLEN

Pôle CHIRURGIE : Dr ZIPOLI / Dr BOURGADE / Dr MOREAU

Pôle RUBIS : Dr FABRE / Dr CHRISMENT / Dr ANDRIEU

Pôle PSYCHIATRIE : Dr OURGAUD GALLI

Pôle PAGE : Dr MAUGE

Pôle PRESTATAIRE DE SERVICE : Dr LACAUD

BLOC OPERATOIRE : Dr ROUSSEAU

DIM : Dr BOUDET

UCA : Dr SAINTYVES

Au titre des activités hors les murs : Dr CAUNEGRE

Et les membres de l'équipe de Direction

Dax, le 20 septembre 2021

Le Directeur,

Stéphane JACOB

